Ruralia
Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

07 | 2000
Varia

Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question

Sophie Bobbé

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/ruralia/180
ISSN : 1777-5434

Éditeur
Association des ruralistes français

Édition imprimée
Date de publication : 31 juillet 2000
ISSN : 1280-374X

Référence électronique
Sophie Bobbé, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question », *Ruralia* [En ligne], 07 | 2000, mis en ligne le 24 janvier 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/ruralia/180

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question

Sophie Bobbé

1 La formule « la nouvelle culture du sauvage » est une expression particulièrement bien venue pour parler de notre rapport actuel aux espaces et aux espèces sauvages [1]. Un sauvage qui ne se pense plus uniquement sur le mode cynégétique comme c'était le cas au XIX[e] siècle [2]. Aujourd'hui appréhendé comme un élément de la biodiversité écologique [3], le monde sauvage, jusqu'ici mis à mal, doit être sauvegardé. On aurait presque mauvaise grâce à envisager les choses autrement tant cette nouvelle conception, dans toute son évidence, s'impose à nous. Mais qu'en est-il aujourd'hui des anciennes représentations du sauvage ? Ont-elles été évincées par cette « nouvelle culture » ? Celles-ci concernent-elles de façon globale ou discriminante les diverses espèces sauvages ? En s'inscrivant dans l'histoire de notre rapport à la nature, cette transformation des mentalités bouleverse les liens que nous entretenons avec la faune sauvage, une faune que l'on cherche de plus en plus à maîtriser. Mais de quel sauvage s'agit-il exactement ? De celui légalement estampillé comme tel ou bien de celui dont les prédations nous rappellent sa dangerosité dans un implacable après-coup ? Après l'examen de la polysémie du terme sauvage, je tenterai d'approcher les modes de fabrication sociale [4] de trois figures du sauvage [5] à partir de la notion de temporalité, ici employée comme paradigme opératoire permettant de distinguer les deux modes de représentations dont il sera ici question.

Un sauvage polysémique

2 Traditionnellement, on le sait, le qualificatif « sauvage » (substantivé lorsque le « naturel » est devenu objet d'étude) concerne « ce qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme », se dit de l'animal « qui vit en liberté dans la nature [...] Qui n'appartient pas à l'expérience familière de l'homme [...] Des animaux non domestiqués d'une espèce qui comporte des animaux domestiques » [6]. Étymologiquement,

ce terme désigne une unité territoriale (*sylva*) [7]. Par extension, est considéré « sauvage » l'ensemble de la faune qui échappe à la sphère de la maison (*domus*), et plus généralement à l'entreprise domesticatoire. Par conséquent, dans son acception première, « sauvage » s'applique à l'animal que l'on ne maîtrise pas et qui représente une menace potentielle pour l'homme et ses productions (récoltes et bétail) ; telles sont les représentations de l'ancienne culture du sauvage.

3 Inscrite dans le contexte d'une politique environnementale d'aménagement du territoire, l'émergence d'une nouvelle culture du sauvage témoignerait d'une crise de nos représentations traditionnelles [8]. On pourrait sommairement présenter les symptômes de cette crise en suivant les glissements sémantiques attachés à ce terme. En passant de la notion d'espèce à celle de population, on territorialise ce sauvage. En passant de la notion de nuisible à celle de « momentanément et localement proliférant », on écologise le sauvage et on légitime une intervention non plus motivée par les dommages qu'il occasionne mais par la nécessité de rétablir l'équilibre entre le sauvage et son milieu. En passant de la notion d'éradication à celle de régulation, on fait de l'animal sauvage un animal bon à gérer.

4 Outre le fait qu'il complexifie sérieusement le débat, le récent recours à la notion de sauvage pour penser la gestion de la biodiversité n'est pas sans conséquence dans la mesure où il tend à associer le terme « sauvage » à celui de « naturel » (opposé à « artificiel »), comme l'a montré Deléage [9], et non plus à celui de « dangereux » ajoute Micoud. Notons que c'est précisément la préoccupation des Amis des Animaux lorsqu'ils proposent de gommer la connotation de dangerosité attachée au sauvage, en substituant à ce terme la définition communément admise par nos dictionnaires (« qui vit en liberté dans la nature ») mais remaniée en une nouvelle périphrase : « vivant à l'état de liberté naturelle » [10]. Aujourd'hui pensé comme le témoin de l'excellence du lieu investi qu'il naturalise et patrimonialise à l'occasion (si affinités...), l'animal sauvage, une fois territorialisé, écologisé et géré, devient partie prenante dans les opérations de labellisation de productions artisanales locales d'une part, et de naturalisation des territoires qu'il occupe d'autre part [11].

La fabrication du sauvage artificialisé, labellisé et emblématique

5 Pour éclairer le mode de fabrication d'un « sauvage du premier type » qui induit un nouveau rapport au territoire — les opérations d'introductions et de réintroductions [12] d'espèces relèvent de cette catégorie [13] —, je prendrai en exemple le projet de réintroduction de l'ours dans le Vercors [14]. Sollicitée par le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) et Artus pour examiner la faisabilité de ce projet en 1990 plusieurs mois après le lancement des premières études (historique, écologique), j'ai entrepris de consulter de façon exhaustive l'ensemble du dossier de presse relatif à cette opération afin de retracer les premières étapes qui ont précédé mon arrivée. D'emblée, il apparaît clairement que la rhétorique des 150 articles de journaux (locaux, régionaux, nationaux de parution quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle), leur construction narrative et la récurrence des motifs participent directement à la légitimation de l'entreprise.

La construction d'une origine mythique

6 En ayant soin de respecter l'enchaînement des idées, les épisodes convoqués et le ton employé dans l'ensemble des articles, l'histoire pourrait commencer ainsi : « Il était une fois un homme, Séraphin-Joseph André, du petit village de Montgellafrey dans le vallon de Bugeon. Au cours d'une partie de chasse, il aperçut une ourse d'une taille spectaculaire, mit en joue et la tua. De retour au village, la nouvelle se répandit par-delà les montagnes du vallon de Bugeon : le grand Séraphin-Joseph avait abattu une ourse de 150 kilos. Depuis ce jour, plus aucun ours ne fut remarqué dans ces vallées froides et austères. Pourtant en 1937, un paysan de Saint-Martin-en-Vercors aperçut une "énorme silhouette" en lisière d'un champ. Mais la bête prudente ne tarda pas à être identifiée : il s'agissait bel et bien d'un ours. Passée cette date, on ne revit plus jamais d'ours dans les Alpes françaises. Il fallut attendre un peu plus d'un demi-siècle pour que l'ours y soit à nouveau d'actualité : le Parc naturel régional du Vercors, appuyé par des protecteurs de l'ours, envisageait très sérieusement de remettre cet animal dont l'homme, par sa hardiesse, son courage (et d'aucuns ajouteront sa fatuité), avait précipité la fin. Un projet de réintroduction vit ainsi le jour. Pour en évaluer la faisabilité, le Parc naturel régional fit appel à des scientifiques. Mais que l'on se rassure, la "réintroduction se fera avec l'accord de tous les intéressés ou on ne se fera pas" ; telle était la citation, généralement empruntée aux promoteurs du projet, censée augurer d'une suite prochaine ».

7 Considérons ce petit texte, créé de toutes pièces à partir du *corpus* d'articles recueillis, comme l'*article-type* de ce *corpus*, pour reprendre la notion employée par les ethno-linguistes à l'origine de la typologie internationale des contes populaires [15]. D'une brève analyse morphologique de cet *article-type* émergent les motifs convoqués : l'évocation du dernier ours tué et la datation de cet événement 1921 (« En Belledonne et Basse Maurienne, là sera tué le dernier ours des Alpes, le 13 août 1921 à Montgellafrey... » [16]) ; l'intervalle entre l'événement de référence et le lancement du projet (« Depuis la parution de cet article dans le *Petit Dauphinois* le 26 septembre 1937, un demi-siècle s'est écoulé » [17]) ; la cause de la disparition de l'ours des Alpes françaises (« C'est l'homme qui par ses poursuites inlassables a causé sa disparition » [18]) ; l'annonce du projet de réintroduction de l'ours porté par le PNRV (je n'ai pas relevé de citations car elles sont innombrables) ; la présentation du cadre scientifique dans lequel s'inscrit cette vaste entreprise (« Il faut d'abord l'aval de la communauté scientifique » [19]) ; l'information du public du nécessaire accord consensuel, condition *sine qua non* à la réalisation de cette opération (« En tout état de cause, rien ne se fera sans le consentement des populations locales... » [20], « La décision finale sera prise par les élus représentant les communes au comité syndical » [21]).

8 Curieusement ces motifs s'apparentent à ceux qui sont mis en évidence par Vladimir Propp [22] dans son analyse morphologique des contes merveilleux : la disparition du dernier ours alpin équivaut à la « perte » de l'objet ; le projet de réintroduction de l'ours correspond à celui de la « quête » de l'objet manquant ; la politique d'information et de sensibilisation évoque le thème de « l'épreuve » ; s'agissant d'une opération en cours, seul le conditionnel peut être employé pour évoquer « l'acquisition de l'objet manquant ». Si, comme je l'ai dit précédemment, ces articles de presse interviennent directement dans la légitimation de ce projet, c'est précisément parce qu'ils renvoient à un acte originel qui, tel un ressort, permet de justifier l'opération de réintroduction. En convoquant l'acte fondateur, les journalistes créent de l'origine, c'est-à-dire du mythe dans la mesure où,

comme le dit Jean-Paul Valabrega, « le mythe est fait pour dire et raconter l'origine de toute chose » [23]. La construction de cet *article-type,* aux tonalités mythiques, n'est pas sans rappeler un épisode de l'Ancien Testament, l'expulsion du Jardin d'Eden. La disparition du dernier ours de la chaîne alpine découle du geste inconsidéré de Séraphin-Joseph André. La perte trouve son origine dans la faute, explicitement évoquée. La prise de conscience de la faute (différée dans le temps) précède le motif de la quête du rachat, premier pas dans le processus de réparation. Le projet de réintroduction est l'amorce et la concrétisation du processus de réparation [24], comme le soulignent les journalistes en reprenant une célèbre citation du naturaliste Robert Hainard : « On mesurera un jour le degré d'une civilisation non pas à ce qu'elle aura pris à la nature, mais à ce qu'elle lui aura laissé ou rendu ».

9 Si l'on confère au mythe la propriété d'expliquer l'origine des choses, et au conte le pouvoir d'influencer les orientations de l'auditoire, on peut s'interroger, dans le cas de ce projet de réintroduction, sur l'efficacité de ces articles de presse sur le lectorat, notamment local. La dimension mythique, en fait, permet de légitimer la fabrication sociale d'un « sauvage du premier type », pour ainsi le désigner, d'inscrire le projet dans un *continuum* historique. Mais de quelle nature sont les rapports avec un univers sauvage ainsi défini ? Quel traitement zootechnique lui réserve-t-on ?

Un sauvage *under control*

10 Les réintroductions d'espèces sauvages protégées sont nombreuses [25] : les lynx tchèques et anglais [26] lâchés dans les Vosges alsaciennes, les ours slovènes récemment installés dans les Pyrénées, les vautours fauves dans les Grands Causses [27] et bien d'autres encore — je reviendrai tout à l'heure sur la distance existant entre les lieux d'origine et d'installation de ces animaux. La fabrication de ce « sauvage du premier type », précédée par les études physiologiques, génétiques, éthologiques d'usage, s'accompagne de nombreuses manipulations et expérimentations.

11 Tout est mis en œuvre pour pouvoir localiser à tout moment les animaux concernés. La palette de marqueurs ne manque pas. Externes, ces ornements aident aux repérages visuels (gaines aux cornes, bague ou collier colorés, boucle d'oreille) ou télémétriques (collier émetteur). D'autres, internes, nécessitent une intervention plus importante (puce électronique sous-cutanée). La pose de ces « mouchards », nous le savons, facilite l'identification de Mellba, Élisa... et les autres puisque tous sont baptisés et ainsi anthropomorphisés. On peut tout aussi bien sinon sédentariser du moins orienter les déplacements de ce sauvage « fraîchement conçu », notamment lorsqu'il se comporte en prédateur des productions humaines (troupeaux, ruchers, cultures, vergers...). La plantation d'arbres fruitiers ou l'installation d'aires de nourrissage (de charniers) visent à subvenir, même partiellement, à ses ressources alimentaires. Enfin, lorsque le nouveau venu s'aventure dans un secteur où on ne l'attend pas, on peut également choisir de le déplacer. La translocation [28] (par le piégeage et l'endormissement), l'éloignement par effarouchement sonore ou par tirs infrarouges (déjà pratiqués sur les vautours fauves pyrénéens) font également partie des nombreux moyens dont dispose l'éco-zootechnicien qui veille sur ses protégés.

12 La fabrication du « sauvage du premier type », nous l'avons vu, implique la convocation de deux temps distincts. Le temps mythique crée de l'origine, ancre l'histoire dans un *continuum* historique. Mais il est un autre jeu sur le temps qui me semble primordial dans

le montage de l'opération et aussi dans la phase de suivi de ces animaux. En examinant de plus près le travail des gestionnaires, on se rend compte qu'ils instaurent avec cet animal un rapport fondé sur la mise en place de stratégies basées sur l'anticipation, voire la prédiction. Ici tout est fait pour que l'on ne soit pas pris au dépourvu, que l'on ne se retrouve pas dans un après-coup qui imposerait réparation (par la procédure d'indemnisation) et risquerait de réactiver la polémique avec les professionnels concernés.

13 Si la présence de l'animal naturalise le territoire comme l'écrit André Micoud (nous aurions donc affaire à « [...] un animal sauvage *naturomètre* » [29]), cette naturalisation du territoire affecte-t-elle l'animal ? Selon le sociologue, il n'est pas tant question d'une naturalisation par ricochet que d'une fabrication de naturalisation première de l'animal, tant au sens esthétique que juridique et cognitif [30]. Par conséquent, la revalorisation à partir de critères naturalistes équivaut-elle à une naturalisation de l'objet ? Rien n'est moins sûr. Au vu du traitement réservé à ce sauvage, ce n'est pas de naturalisation que je serai tentée de parler (sinon au sens « civique » du terme), non plus que de « vie à l'état de liberté naturelle » comme le souhaiteraient les Amis des Animaux. Bien au contraire. Tous les moyens sont mis en œuvre pour maintenir ce sauvage en liberté surveillée à l'instar de ces prisonniers porteurs de bracelets électroniques. Les promoteurs de l'opération doivent être en mesure de démontrer que l'objet de cette initiative est totalement *under control*.

14 La prévisibilité semble être le maître mot de la gestion idéale de ce « sauvage du premier type ». Dans ce cas, l'anticipation n'a pas pour unique but de connaître par avance les agissements de l'animal. Elle vise surtout à les prévoir pour mieux les déjouer (rentrer les troupeaux, sortir les chiens de protection, ou piéger pour déplacer l'indésirable). En détournant l'intrus de sa proie, on cherche à supprimer, à euphémiser dirait Norbert Élias, le rapport de prédation. Mais que signifie précisément le terme « anticipation » ? Il apparaît qu'une des acceptions de ce terme (au XVI^{e} siècle) était « usurpation ». « Usurper », autrement dit « s'approprier sans droit, par la violence ou la fraude un pouvoir, une dignité, un bien » [31]. Par conséquent, l'usurpation implique l'illégitimité. Ne s'agit-il pas précisément de détourner l'animal de l'objet naturellement convoité ? L'usurpation par anticipation interdit le passage à l'acte de prédation tout en niant sa légitimité (celle imposée par le régime alimentaire de l'animal). Par conséquent, on réintroduit un sauvage prédateur auquel on retire le droit de se comporter comme tel (ou du moins dont on oriente les choix alimentaires en lui prévoyant des zones de nourrissage). Serions-nous alors confronté à une opération qui vise à protéger un prédateur de lui-même, de sa propre nature ? En ce sens, plutôt que de naturalité ou de naturalisation, il est plutôt question d'artifice ou d'artificialisation [32] : un mode de gestion qui, de façon perverse sans que la cause soit pernicieuse, tend à la dénaturation de l'animal.

15 Parmi les « sauvages du premier type », il est un autre spécimen, herbivore cette fois, qui, malgré son statut légal de domestique, fait également l'objet de ce processus de dénaturation/« naturation » : il s'agit de l'animal reconstitué [33] qui, lui non plus, n'échappe pas au jeu de distanciation que l'on vient d'évoquer. Mais à une différence près : dans le cas de ce dernier, la mise à distance ne s'organise plus sur le mode synchronique d'un ailleurs géographique (comme c'est le cas pour les animaux réintroduits), mais sur le mode diachronique d'un autrefois temporel (la distance qui

sépare l'animal disparu et son homologue reconstitué). Les deux processus, bien que différents, ont le même résultat : la production d'une certaine forme de sauvagerie.

La fabrication maîtrisée d'un sauvage spontané

16 Pour illustrer les mécanismes de fabrication de ce « sauvage du deuxième type », on pourrait s'appuyer sur les catégories d'André-Georges Haudricourt [34]. Cette stratégie de restauration n'est pas le résultat d'une « action directe positive » — c'est le cas lorsqu'il s'agit d'une (ré)introduction ou d'un renforcement de population impliquant une manipulation physique de l'animal —, mais plutôt, pour reprendre l'expression de l'auteur, d'une « action indirecte négative » dans la mesure où elle concerne le territoire et non plus l'animal lui-même. Le gestionnaire dispose de tout un éventail d'outils dont la création d'espaces naturels protégés, de corridors, de zones refuge (et même de passages à faune) [35]. Ainsi a-t-il soin de mettre à la disposition de ce sauvage tout un réseau labyrinthique européen [36] avec de multiples passerelles (les parcs nationaux français des Pyrénées et du Mercantour prolongent ceux respectivement espagnol et italien d'Ordesa et d'Alpi Marittime). Ce faisant, il ouvre la voie aux espèces convoitées, favorisant leurs déplacements (et l'accession à la nourriture) ainsi que l'extension de leurs aires d'occupation : « Ils arrivent naturellement car le milieu permet la recolonisation » [37], ce que le journal du parc national du Mercantour traduit dans ces termes « le loup s'invite... » [38]. Cette gestion de la faune produit des résultats remarquables. Nous avons tous à l'esprit le passage de frontière des loups italiens, l'extension régulière et rapide de *Canis lupus signatus* ou celle des chevreuils dans l'ensemble de la péninsule ibérique.

Une gestion « indirecte négative »

17 Dans ce cas, c'est avant tout par la mise en protection de l'espace que s'opère la gestion faunistique, ce qui m'incite à qualifier cette gestion de naturalisante. D'une part, elle confirme la naturalité des territoires offerts à l'animal dans la mesure où elle sous-entend que ce dernier élira ses nouveaux lieux de vie en fonction de leur qualité, et donc de leur caractère remarquable, de leur excellence écologique [39]. D'autre part, dans la mesure où l'action est indirecte, la gestion apparaît naturelle (dans le sens d'aller d'elle même) puisque l'animal est mis en situation d'agir et non d'être agi. Dans ce cas, les déplacements sont induits et l'animal continue de vivre en état de liberté naturelle. Enfin, cette gestion n'inclut pas, du moins au début, de manipulation directe ou de moyens techniques de contrôle servant une quelconque anticipation. L'administration n'est pas tenue pour responsable des déplacements, elle se place dans la position d'assumer son rôle, à savoir assurer la protection et la gestion de ceux qui relèvent de son champ d'action. Les opérations administratives accompagnent et suivent une évolution spontanée. On reste dans le domaine de l'après-coup (suivi et recherche d'indices de présence, indemnisation en cas de dégâts).

18 Le caractère indirect de cette gestion, qui laisse toute initiative à l'animal, masque la « recherche en paternité de sa reconquête ». Loin d'être parachuté, l'animal traverse les territoires qui séparent son point d'origine et son lieu d'arrivée. Aucune institution ne peut alors revendiquer la responsabilité de l'opération ou être accusée d'en être l'instigatrice. Les éleveurs alpins l'ont bien compris puisqu'ils ne cessent de parler de réintroduction, et non de retour naturel, désignant ainsi le ministère de l'Environnement

comme le maître d'œuvre de ce déplacement faunistique. La question de l'antériorité — on parle de recolonisation, de retour... — est convoquée pour légitimer la présence de l'espèce. Dans la mesure où la mémoire sociale a conservé l'empreinte (au sens d'imprégnation) de cette cohabitation antérieure, inscrite dans le *continuum* historique et pas uniquement dans le registre imaginaire et folklorique, il n'est pas nécessaire de recourir au mythe pour créer de l'origine.

Un sauvage en liberté non conditionnelle

19 Ce mouvement colonisateur n'étant pas commandité, téléguidé par l'instance tutélaire, la reconquête découle donc d'une gestion « indirecte négative ». Ceci donne lieu à une perception distincte de ce « sauvage du deuxième type ». Appréhendé dans son individualité (et non plus en tant qu'espèce), l'animal prend des allures de sauvage ordinaire (ce qui veut aussi dire vulnérable) ; il peut s'agir d'un erratique, ou d'un individu abandonné ou échappé d'un élevage. Il n'a pas encore la position d'intouchable conféré à l'animal protégé réintroduit. Par la suite, son statut légal sera pris en compte par les différents groupes sociaux concernés : les demandes de capture, d'éradication ou de régulation par des tirs sélectifs autorisés sont là pour en témoigner. Il semble en fait difficile d'associer le statut de protégé (*a priori* en danger d'extinction notamment lorsqu'elle est inscrite sur la liste rouge) à une espèce dont l'entreprise colonisatrice semble attester de sa bonne santé — rappelons que c'est également le cas du grand cormoran. Autrement dit, le statut de protégé, censé assurer le maintien et l'accroissement de l'espèce (on ne tire pas sur l'ambulance), peut rapidement s'apparenter à une bombe à retardement. C'est peut-être précisément sur ce point que se cristallise un conflit de représentations autour de ce « sauvage du deuxième type », surtout lorsque son statut légal de protégé ne correspond pas (ou plus) au statut coutumier attribué par les populations locales. Ne serait-ce pas précisément le point d'achoppement des deux cultures du sauvage ?

20 La liberté de déplacement qui caractérise ce sauvage du deuxième type induit un autre mode de gestion où l'anticipation n'a pas sa place — je parle ici du marquage des animaux et non de l'information qui devrait précéder l'arrivée des nouveaux venus [40]. Durant la phase d'extension, associé aux mesures de prévention, le suivi (aux deux sens du terme) vise à « [...] relever les indices de présence du loup et réaliser les constats de dégâts [...] » [41]. Par conséquent, la gestion est principalement basée sur l'après-coup ; les actes de prédation de ce sauvage constituent le principal critère de localisation. Précisons que ces animaux colonisateurs sont rarement équipés d'instruments permettant leur localisation contrairement au sauvage du premier type (qui est) affublé de tout l'appareillage nécessaire avant son lâcher. Si l'on s'accorde à reconnaître (selon la définition du dictionnaire) qu'est sauvage ce qui échappe à la maîtrise — « [...] celui qui vit en liberté [non conditionnelle] dans la nature » —, ce sauvage du deuxième type a encore l'allure et le comportement d'un sauvage naturel et spontané malgré la « méthode d'identification génétique [...] permettant de savoir plus rapidement, à partir d'indices recueillis sur le terrain, si l'on a affaire à un chien ou à un loup appartenant soit à la population franco-italienne soit à une autre population [par exemple] » [42].

21 Une fois le sauvage spontané installé et identifié (son statut légal inférera son traitement), sa gestion pourra devenir celle appliquée au « sauvage du premier type ». Le statut d'espèce protégée souvent attribué aux espèces sauvages (qui relèvent du premier

et du deuxième types) suffit-il à les « prémunir » contre la représentation traditionnelle du sauvage ? Deviennent-ils pour autant désirés ? Sont-ils donnés à voir ? Les derniers événements démontrent que les populations locales peuvent tout aussi bien exiger le retrait des ours slovènes [43] réintroduits et des loups migrants alpins [44] que la translocation des ours béarnais. Dans ce contexte, peut-on réellement parler de crise des attitudes traditionnelles en matière de nature sauvage ? Est-ce à dire qu'il n'y a plus, aujourd'hui, de sauvage ordinaire non maîtrisé (ou du moins perçu comme tel) ? C'est ce que je me propose d'examiner maintenant.

La fabrication d'un « sauvage ordinaire »

22 Le cas sur lequel je voudrais attirer l'attention concerne « un sauvage ordinaire » ou plutôt d'un « ensauvagé ordinaire » dans la mesure où il ne fait l'objet d'aucune mesure de protection légale, d'aucune attention particulière. Et, contre toute attente, la seule liste sur laquelle il est inscrit est celle des espèces domestiques. Je ne reviendrai pas sur les prédations du chien divaguant ou errant ni sur les raisons du silence qui les entoure — j'ai déjà largement traité cette question [45] —, mais je souhaiterais éprouver mon hypothèse sur ce « sauvage du troisième type » dont la fabrication bien qu'ancienne s'accompagne davantage d'un déni consensuel silencieusement convenu que d'une entreprise officiellement revendiquée.

Un sauvage tu

23 Rappelons toutefois que les prédations de cet auxiliaire de l'homme [46], considérées au XIX e siècle comme un véritable fléau, sont un phénomène qui frappait tant le milieu rural que la sphère urbaine. Qu'il s'agisse de chiens errants regroupés en meute (comme c'est le cas en Espagne et en Italie) ou de chiens divaguants (comme c'est le cas en France) [47], la réparation de ses prédations impose une procédure complexe qui n'est que rarement favorable au plaignant. Chien de compagnie ou chien de travail, ce prédateur domestique potentiel peut également être l'un des 100 000 à 150 000 chiens abandonnés chaque année sur le territoire français (métropole et outre-mer inclus) [48]. À la même période, l'effectif estimé pour le seul département du Cantal avoisine les 20 000 chiens divaguants et/ou errants pour un total de 29 000 chiens [49]. Les méfaits de cet ensauvagé n'étant pas liés à une quelconque recolonisation territoriale, ils sont difficiles à circonscrire ; à moins de reconnaître que tout chien est un prédateur potentiel. Il disparaît aussi vite qu'il est apparu ; les éleveurs du Centre peuvent largement en témoigner puisqu'ils sont parvenus à sauver leurs exploitations menacées par les prédations incessantes des chiens divaguants grâce à l'installation de chiens de protection à une époque où aucune mesure n'était prévue — rappelons qu'ils vivent hors zones protégées et/ou occupées par les grands prédateurs protégés [50].

Gérer l'inquiétante étrangeté

24 Le comportement du chien divaguant/errant n'étant pas territorialisé, les modes de gestion réservés aux sauvages du premier et du deuxième types ne peuvent donc s'appliquer à son cas. Par conséquent, la nécessité de réinterroger la distinction entre espèce et espace prend ici tout son sens [51]. Le chien errant constitue une menace aussi

constante qu'insidieuse que seule une vigilance de tous les instants peut juguler. Ce « sauvage du troisième type » se distingue des précédents en plusieurs points.

25 D'une part, son statut légal d'espèce domestique le distingue des grands prédateurs reconnus. Qu'il ait un propriétaire ou qu'il soit abandonné, il n'en conserve pas moins son statut d'origine. D'autre part, il agit spontanément sans qu'aucun signe avant-coureur ne prévienne ses intentions. S'il n'est pas pris sur le fait, rien ne permet de le démasquer (hormis les restes de laine dans son estomac si l'on parvient à le capturer et lui faire régurgiter son repas). Ce chien serait en quelque sorte naturellement et potentiellement prédateur. C'est d'ailleurs bien ainsi qu'il est traité par l'éleveur qui n'hésite pas à sortir le fusil lorsqu'il le surprend à roder autour de son troupeau. La fabrication (indirecte) de ce « sauvage du troisième type » résulte d'un relâchement de la pression humaine ou d'un échec de l'entreprise de domestication. En cela, cette fabrication n'est ni valorisée, ni valorisante. Pas besoin de recourir au mythe pour révéler l'existence d'un sauvage qui est parvenu à survivre à tous les autres. Même s'il sait se faire discret, les actions de ce transgresseur des règles domesticatoires sont bel et bien inscrites dans l'histoire. Sa dangerosité, on l'aura compris, tient en partie au fait qu'il cumule un comportement d'ennemi et un rôle d'auxiliaire, devenant ainsi un véritable « chien garou ». En surgissant au plus proche, là où on ne l'attend pas, l'irruption de ce sauvage dans notre horizon quotidien crée cette inquiétante étrangeté (*unheimlich*) qui se rattache aux choses connues depuis longtemps, autrement dit familières mais le plus souvent frappée du sceau du déni (du refoulement dirait probablement Freud) [52]. *Unheimliche* désigne cette « chose qui aurait dû demeurer cachée et qui a reparu » [53]. Monstrueux est ce sauvage qui enfreint les taxinomies et les règles sociales ; « une monstruosité qui prend ses effets dans le champ de la conduite [...] et non dans le champ de la nature elle-même » [54]. En ce sens, le chien errant « combine l'impossible et l'interdit » [55].

26 La fabrication des deux premiers types de sauvages (l'artificialisé instrumentalisé et le spontané), telle qu'elle est gérée, participe plutôt de la nouvelle culture du sauvage. Elle se caractérise par une distanciation maximale : une distance qui trouve à s'exprimer dans l'espace (on va chercher les sauvages à réintroduire au plus loin, outre frontière) ou dans le temps (on reconstitue un sauvage disparu depuis des siècles). Mais, à peine installé, le jeu de distanciation initial est aussitôt annulé par les mesures de contrôle et de surveillance mises en place. Les spécificités du « sauvage du troisième type », en revanche, sont son immédiateté et sa proximité : il appartient à la sphère du familier. Loin d'être artificialisé, valorisé, protégé, appareillé, labellisé ou encore patrimonialisé, ce sauvage est aussi ordinaire que spontané. En ce sens, il ne relève pas de la nouvelle culture du sauvage et pourtant il est bel et bien un phénomène qui s'inscrit dans ce que j'ai appelé le *continuum* historique et qui perdure.

* * *

27 Comment peut-on repérer, à partir de ces trois exemples distincts de fabrication sociale du naturel, les éléments constitutifs des ancienne et nouvelle cultures du sauvage ? Peut-on prétendre qu'« aujourd'hui, l'animal sauvage n'est plus défini comme ce qui menace la Culture [...] le sauvage d'hier, effrayant et fascinant à la fois, a donc bien changé » [56]. Une telle affirmation n'est-elle pas contredite par l'écho qui nous revient du terrain, par les réactions des populations locales qui découvrent, le plus souvent à leurs dépens, la présence de ces animaux ? Peut-on plutôt considérer que le principe de réparation, qui

inscrit notre rapport au sauvage dans l'après-coup, est un des indicateurs de l'ancienne culture du sauvage ? Si tel est le cas, ce ne serait pas tant la dangerosité que la prévisibilité, inscrite dans une temporalité, qui permettrait de distinguer ces deux cultures. Plus qu'une crise de l'ancienne culture du sauvage, je parlerai d'un conflit autour des représentations du sauvage, une collision entre deux statuts qui s'opposent : le légal, espérant l'anticipation et la maîtrise, pensé dans le contexte du « développement durable », et le coutumier, ancré sur l'imprévisibilité et l'absence de contrôle dans un contexte européen de crise des activités agro-pastorales traditionnelles [57].

NOTES

1. Pour une présentation générale sur le domestique et le sauvage et les transformations des représentations qui les concernent, voir : André MICOUD et Valentin PELOSSE [dir.], *Sauvage et domestique — Études rurales*, n° 129-130, 1993 ; et notamment André MICOUD et Valentin PELOSSE, « Introduction », *idem*, pp. 9-14 ; Valentin PELOSSE et Anne VOURC'H, « Du bestiaire au paysage (Réintroduire des espèces animales) », *idem*, pp. 51-58 ; Sophie BOBBÉ, « Hors statut, point de salut. Ours et loup en Espagne », *idem*, pp. 59-72 ; Anne LUXEREAU, « Du spontané au contaminant. Bovins ensauvagés des Pyrénées ariégeoises », *idem*, pp. 107-116 ; voir aussi André MICOUD, « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage naturalisé vivant ? », dans *Natures, sciences, sociétés*, n° 1 (3), 1993, pp. 202-210.
2. Notamment : Sergio DALLA BERNARDINA, *L'utopie de la nature*, Paris, Éditions Imago, 1996 ; Valentin PELOSSE et Anne VOURC'H, *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*, Aix-en-Provence/Paris, Édisud/Éditions du CNRS, 1988.
3. Pour une anthropologie générale de l'histoire de nos représentations de la nature : Catherine LARRÈRE et Raphaël LARRÈRE, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Éditions Aubier, 1997.
4. J'ai volontairement écarté les mécanismes de fabrication biologique du sauvage que je traiterai ultérieurement.
5. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un ensemble exhaustif de figures de sauvagerie.
6. *Le Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1978.
7. « Sauvage » vient du latin *salvatica*, une altération de *sylvatica*, de *sylva*, la forêt.
8. Je reprends ici les hypothèses avancées par André MICOUD, « Vers un nouvel animal sauvage… », art. cité.
9. Jean-Paul DELÉAGE, *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, Paris, Éditions La Découverte, 1991.
10. Les Amis des Animaux reprennent ainsi une proposition de loi jamais aboutie présentée par Roland Nungesser en 1988 ; voir André MICOUD, « Vers un nouvel animal sauvage… », art. cité, p. 203.
11. Bernadette LIZET, « La fabrique du naturel et des identités locales », dans *Génie écologique appliqué à la gestion de l'espace*, collectif auteurs (actes de stages), 1998, pp. 353-361.
12. Ce terme désigne « […] l'apport de spécimens d'une espèce disparue d'une partie de son aire de répartition en vue d'y reconstituer une population viable » ; voir Jean-Pierre

RAFFIN et Anne VOURC'H, « La réintroduction des espèces. De la passion à la méthode », dans *La Recherche*, volume 33, n° 241, 1992, p. 374.

13. Pour une réflexion sur les notions d'introduction et de réintroduction : Valentin PELOSSE, « (Ré)introductions d'espèces et agriculture. De l'anthropisation à l'articifialisation », dans *Économie rurale*, n° 208-209, 1992, pp. 101-104.

14. Je reprends ici cette hypothèse traitée en 1989 dans mon rapport d'études remis aux commanditaires qui fit l'objet d'une communication au 14e colloque de la SFEPM en 1990, puis largement développée dans ma thèse prochainement publiée : Sophie BOBBÉ, *Du folklore à la science...*, Paris, INRA Éditions/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (en cours).

15. Au regard des ressemblances et des différences des contes recueillis, le Finlandais Antti Aarn propose, dès 1910, la notion de *conte-type*, « [...] organisation spécifique de séquences narratives et de motifs, que l'on retrouve dans un certain nombre de récits, à savoir les versions, entre lesquelles un degré de variabilité toujours présent n'est cependant pas suffisamment important pur affecter la structure générale » ; voir : Nicole BELMONT, *Poétique du conte. Essai sur le conte de tradition orale*, Paris, Éditions Gallimard, 1999, pp. 36-37.

16. *Le Courrier savoyard,* 31 mars 1989. Par souci de clarté, je ne citerai qu'un exemple extrait du *corpus* journalistique pour illustrer chacun des épisodes mentionnés dans l' *article-type*.

17. *Le Peuple libre,* 7 février 1991.

18. *Le Dauphiné libéré*, 11 décembre 1991.

19. *Le Dauphiné libéré,* 2 mars 1991.

20. *Le Journal du Centre*, 24 février 1991.

21. *Le Dauphiné libéré*, 19 juin 1991.

22. Voir : Vladimir PROPP, *Morphologie du conte*, Paris, Éditions du Seuil, 1970.

23. Jean-Paul VALABREGA, *Phantasme, mythe, corps et sens*, Paris, Payot, 1980, p. IV.

24. Ce terme est également employé par Jean-Pierre RAFFIN : « Réflexions sur les conditions écologiques des réintroductions et des renforcements de populations », dans Véronique BARRE, Martine BIGAN et Jacques LECOMTE [dir.], *Réintroductions et renforcements de populations animales en France. Actes du colloque de Saint-Jean-du-Gard (6-8 décembre 1988) — Revue d'écologie (La Terre et la Vie)*, supplément n° 5, 1990, pp. 27-38.

25. Véronique BARRE, Martine BIGAN et Jacques LECOMTE [dir.], *Réintroductions et renforcements de populations animales en France...*, ouv. cité.

26. Des tchèques (dont un couple en 1983) et des anglais (couple en 1983, trois en 1984, six animaux plus deux couples en 1987).

27. 47 entre 1970 et 1987, qui venaient de zoos français, espagnols, suisses, centres de soins, élevages, et de saisies de trafics.

28. Ce terme désigne « [...] la réimplantation de spécimens d'une espèce depuis une zone de son aire de répartition où elle est toujours présente dans une zone d'où elle a disparu... » ; Jean-Pierre RAFFIN et Anne VOURC'H, « La réintroduction des espèces... », art. cité, p. 374.

29. Souligné par l'auteur ; André MICOUD, « Vers un nouvel animal sauvage... », art. cité, p. 208.

30. *Idem*, p. 208-209.

31. *Le Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1978.

32. Artificialisation est également le terme employé par Valentin Pelosse lorsqu'il évoque les charniers installés à l'intention des vautours fauves en Cévennes ou l'écosystème

occupé par les tortues d'Hermann dans le massif des Maures ; Valentin PELOSSE, « (Ré)introductions d'espèces… », art. cité, 1992, p. 102.

33. Bernadette LIZET, « Les "brouteurs" archaïques du génie écologique. Un nouveau rapport à l'animal, à la nature et au territoire », dans Catherine LARRÈRE et Raphaël LARRÈRE [dir.], *La crise environnementale*, Paris, INRA, 1997, pp. 161-78 ; Martine BERGUES, « La vache archaïque et l'élan cryptique : un rêve préhistorique au marais Vernier », dans Martine BERGUES, Corinne BOUJOT et François-Xavier TRIVIÈRE [dir.], *Marais et zones humides — Æstuaria*, n° 1, 2000, pp. 151-162.

34. André-Georges HAUDRICOURT, « Domestication des animaux, cultures des plantes et traitement d'autrui », dans *L'Homme*, n° II (1), 1962, pp. 40-50.

35. Bruno LATOUR, *Politiques de la nature. Comment entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éditions La Découverte, 1999.

36. Natura 2000 (sans oublier les directives « Oiseaux » et « Habitat ») procède de cette politique environnementale d'aménagement territorial.

37. Propos tenus par Patrizia Rossi, directrice du Parco Naturale delle Alpi Marittime, dans *Un parc européen pour le XXI^e siècle*, colloque, Menton, 1999.

38. *Le Journal du Parc national du Mercantour*, n° 9, 1999, p. 8.

39. Comme l'attestent les propos de Denis Grandjean, directeur du Parc national du Mercantour : « Cela prouve au moins que le parc offre un écosystème en bonne santé, puisque le loup y trouve naturellement pitance », communication personnelle, 1992.

40. La venue des loups italiens était non seulement prévisible mais attendue par les scientifiques. L'absence d'information de présence de loups à l'ouest de Gênes sur les cartographies des publications scientifiques, avant les déclarations officialisant leur présence en France, restent donc à expliquer — les détracteurs français des loups ne manquent pas de le souligner, à juste titre.

41. « Le dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin » élaboré par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2000, p. 6.

42. « Le dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin », document cité, 2000, p. 14.

43. L'amendement présenté par Augustin Bonrepaux (député PS de l'Ariège), et voté à l'assemblée nationale le 29 mars 2000, propose de « "capturer" tout prédateur dont la réintroduction en France n'aurait pas respecté certaines règles » ; Paul QUINIO, « Les députés signent l'ordre d'expulsion des ours slovènes », dans *Libération* du 30 mars 2000.

44. Le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a adopté, vendredi 24 octobre 1997, une motion exigeant « l'enlèvement immédiat de tous les loups des Alpes-Maritimes et des départements voisins, et leur installation dans des parcs fermés » (dans *Le Monde*, 26 octobre 1997). Deux ans plus tard, la conclusion d'un rapport parlementaire (mission d'information présidée par Robert Honde) fait à nouveau état de cette nécessité de retrait des loups : « Il n'y a pas d'autre solution que l'exclusion des loups des zones de pastoralisme » ; voir Ali HABIB, « Un rapport parlementaire préconise l'exclusion des loups des zones d'élevage », dans *Le Monde* du 21 octobre 1999.

45. Sophie Bobbé, « Entre domestique et sauvage, le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante », dans Ruralia, n° 5, 1999, pp. 119-113 ; un grand merci à la rédaction de *Ruralia* d'avoir autorisé la publication de cet article dans *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 40, 2000.

46. Ils sont aujourd'hui estimés à 2,5 % du cheptel domestique national (toutes espèces confondues), soit environ 250 000 bêtes tuées chaque année.

47. Le chien errant est un chien abandonné qui, pour survivre, s'organise en meutes contrairement au chien divaguant qui échappe à la surveillance de son propriétaire pour battre la campagne et accomplir ses forfaits, seul ou en compagnie.
48. Données de la Société de protection des animaux (SPA), communication personnelle, 1999. En 1982, l'effectif italien de chiens errants est estimé à 25 % (soit 850 000) de la population canine générale recensée (3,5 millions) : Jacques LECOMTE, « Éco-éthologie des chiens errants. Position du problème », dans *Revue d'écologie (la Terre et la Vie)*, n° 40, 1985, pp. 193-195.
49. *Ibidem*.
50. Pour une analyse détaillée de cette expérience, voir : Sophie BOBBÉ, « Le chien de protection. Entre tradition et fabrication, savoir-faire et tâtonnement », dans *Ethnologie française*, n° 3, 2000 (à paraître) ; Sophie BOBBÉ, « Du chien de protection au patou pyrénéen. Analyse comparative de deux systèmes domesticatoires », dans Rolande BONNAIN, Bernadette LIZET, Jean-Luc MAYAUD et Jacques RÉMY [dir.], *Éleveurs et animaux domestiques (fin XVIII^{e}-XX^{e} siècles). Actes du colloque de Rambouillet (28-30 octobre 1998)*, Paris, Éditions de la Boutique de l'histoire, 2001 (à paraître).
51. Voir : Jacques RÉMY, « La lisière et la parcelle. Éleveurs et animaux dans le parc du Vercors », dans *Études rurales*, n° 141-142, 1996, p. 90.
52. Une des acceptions du terme *heimlich* (qui signifie familier, intime, pas étranger) coïncide avec son contraire *unheimlich* (étrangement inquiétant) ; Sigmund FREUD, « L'inquiétante étrangeté (*Das Unheimliche*) », dans *Essais de psychanalyse appliquée*, Paris, Éditions Gallimard, 1940 (1ère édition 1919), pp. 163-210.
53. Sigmund FREUD, « L'inquiétante étrangeté… », art. cité, 1940, p. 194.
54. Michel FOUCAULT, *Les anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, édité par François Ewald et Alessandro Fontana, Paris, Éditions Gallimard/Éditions du Seuil, 1999, p. 69.
55. Michel FOUCAULT, *Les anormaux…*, ouv. cité, p. 51.
56. André MICOUD, « Vers un nouvel animal sauvage… », art. cité, 1993, p. 209.
57. Pour élargir la bibliographie de cet article, outre les ouvrages et articles déjà cités, on pourra consulter : Sophie BOBBÉ, « Ours, loup et chien errant en Espagne. Des couples dans le bestiaire », dans Bernadette LIZET et Georges RAVIS-GIORDANI [dir.], *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, pp. 211-226 ; Sophie BOBBÉ, « Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection », dans *Ethnologie française*, n° 3, 2000, pp. 459-472 ; Philippe DESCOLA, *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986 ; Jean-Pierre DIGARD, « Un phénomène méconnu : le marronnage. Aspects modernes et implications », dans Bernadette LIZET et Georges RAVIS-GIORDANI [dir.], *Des bêtes et des hommes…*, ouv. cité, pp. 133-145 ; Jean-Pierre DIGARD, *Les Français et leurs animaux,* Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, notamment 2^{e} partie, chap. 6, pp. 107-128, et 3^{e} partie, chap. 9, pp. 159-178 ; Norbert ÉLIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Éditions Pocket, 1973 (1ère édition 1939) ; Jean-Louis FABIANI, « Les recréateurs de la nature. Enjeux et justification d'une pratique paradoxale », dans *Natures, sciences, sociétés*, 1995, pp. 84-91 ; Jean-Caude LEFEUVRE, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », dans Henri-Pierre JEUDY [dir.], *Patrimoine en folies*, Paris, 1990, pp. 29-76.

RÉSUMÉS

On parle aujourd'hui d'ancienne et de nouvelles cultures du sauvage pour évoquer deux modes de représentations distincts. Qu'en est-il aujourd'hui de cette ancienne culture du sauvage que certains disent en crise ? La notion de la temporalité semble un paradigme opératoire pour distinguer ces deux cultures fondées sur deux modes de gestion spécifiques : le premier est fondé sur l'anticipation et la prévisibilité des comportements de l'animal (grâce à l'installation de « mouchards ») qui visent à le maintenir *under control* ; le second est principalement fondé sur le principe de réparation, intégrant des mesures situées dans l'après-coup qui témoignent du maintien de ce sauvage en liberté non surveillée. Trois études de cas à partir desquelles se dégagent trois des modes de fabrication sociale de l'animal sauvage : un sauvage du 1er type labellisé, artificialisé qui relève d'une action directe positive, un sauvage du 2e type que je qualifierai de spontané géré par une action indirecte négative, et enfin un sauvage du 3e type ordinaire et non territorialisé dont le comportement produit un sentiment d'inquiétante étrangeté (« *das unheimliche* », expliquant en partie la dénégation qui entoure ses actes de prédation. Plus que d'une crise de l'ancienne culture du sauvage, ne s'agirait-il pas plutôt d'un conflit de représentations ? D'un côté, le statut légal s'appuie sur l'anticipation et la maîtrise dans le contexte d'une politique de développement durable ; de l'autre, le statut coutumier est ancré sur l'imprévisibilité et l'absence de contrôle dans un contexte de crise des activités agro-pastorales traditionnelles de montagne.

New "wild" cultures: the quest for the missing object. The conditions

Ancient and new wild cultures are use to describe two distinct modes of representations. What's going on today with this ancient wild culture that some people consider in crisis? The notion of temporality seems to be a pertinent paradigm to distinguish between these two cultures based on two specific modes of gestion: the first one is based on the anticipation and "foreseeability" of the animal behaviour to maintain him under control; the second one is principalment based on the mainspring of reparation, including measures placed in after the even period which bear witness to the upholding of the wild animal in supervised freedom. Three examples to illustrate three of the social making wild animal modes: a first type of wild animal, "labelized", "artificialized" which results from a positive direct action, a second type of wild animal, spontaneous which is managed by negative indirect action, and a third type of wild animal, ordinary and "non territorialized" whose behaviour produces a uncomfortable strangeness ("*das unheimliche*") explaining the denegation of his depredation. Rather a crisis of the ancient wild culture, would not it be a conflict of representations? On the one hand, le legal status is based on the anticipation gestion in the context of the durable development politics. On the other hand, the customary status is based on "unforeseeability" and the uncontrol in a context of crisis of traditional agro-pastoral activities.